

10^{ème}
DUATHLON de
Saint-Dié-des-Vosges

Dimanche 31 mars 2019

REGLEMENT DE L'EPREUVE

- 1) **TYPE DE MANIFESTATION** Duathlon (course au calendrier officiel FFTri)
- 2) **DATE** Dimanche 31 mars 2019
- 3) **ORGANISATEUR** **Triathlon Club Déodatien** (club agréé FFTri)
- 4) **LIEU** **Circuit automobile du Geoparc**
Rue Dieudonné Dubois
88100 Saint-Dié-des-Vosges

Parking : au bout de la rue Dieudonné Dubois (fléché)

5) EPREUVES

- Au programme, 4 courses, ouvertes aux licenciés FFTri **et non-licenciés** :

<i>Course</i>	<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>	<i>Age</i>
JEUNES 1	Mini-Poussins Poussins	2013 et 2012 2011 et 2010	6-7 ans 8-9 ans
JEUNES 2	Pupilles Benjamins	2009 et 2008 2007 et 2006	10-11 ans 12-13 ans
DISTANCE XS	à partir de Benjamins	2007 et avant	12 ans et +
DISTANCE S multi-enchaînements	à partir de Cadets	2003 et avant	16 ans et +

• CHALLENGE

Un challenge combiné XS+S est proposé avec tarif préférentiel (voir chapitre11) :

- classement par addition du temps total des courses XS et S
- accessible à partir de la catégorie Cadets (16 ans et +)
- **inscription uniquement via Sporkrono.fr + option « Pack Challenge »**
- pas de classement au Challenge si inscriptions dissociées aux 2 courses
- **récompenses aux 3 premiers scratch Hommes et Femmes**

6) DISTANCES

	<i>Course à pied N°1</i>	<i>Vélo N°1</i>	<i>Course à pied N°2</i>	<i>Vélo N°2</i>	<i>Course à pied N°3</i>
JEUNES 1	300 m	1,25 km	300 m		
JEUNES 2	500 m	4,2 km (en 2 tours)	500 m		
DISTANCE XS	2,5 km (en 2 tours)	10,5 km (en 5 tours)	1,25 km		
DISTANCE S multi-enchaînements	2,5 km (en 2 tours)	10,5 km (en 5 tours)	2,5 km (en 2 tours)	10,5 km (en 5 tours)	2,5 km (en 2 tours)

7) **INSCRIPTIONS**

- **par internet, jusqu'au Jeudi 28/03/2019 – 23h59 :**
Sur le site de Sporkrono - <https://www.sporkrono.fr/>
- **par courrier jusqu'au Mercredi 27/03/2019**, cachet de la poste faisant foi :
 - bulletin d'inscription disponible sur demande et sur la page Facebook **Duathlon de Saint-Dié**
 - règlement par chèque (à l'ordre de *Triathlon Club Déodatien*)Dossier **complet** à renvoyer à : *MOREL Mélanie*
10 impasse Henri Grandblaise, Appt 12
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES
- **sur place, le jour de la course :**
 - Majoration = 2€ pour courses JEUNES 1 et JEUNES 2
 - = 5€ pour les courses XS et S.Dans la limite des places disponibles (voir « HORAIRES » pour inscription sur place)

Renseignements inscriptions : melmorel88@gmail.com / 06.64.71.54.52

8) **HORAIRES**

	JEUNES 1	JEUNES 2	XS	S multi-enchaînements
Inscription sur place Retrait des dossards	8h00		10h00	
Limite inscription sur place Limite retrait des dossards	9h15		11h45	13h30
Ouverture parc à vélo	9h15		11h45	13h30
Fermeture parc à vélo	9h50		12h35	14h20
Briefing course	9h50	10h20	12h35	14h20
<u>DEPART</u>	<u>10h00</u>	<u>10h30</u>	<u>12h45</u>	<u>14h30</u>
Retrait vélos du parc	10h50 à 11h30		13h30 à 14h00	16h30
PODIUMS	11h30		16h30	

9) **NOMBRE DE CONCURRENTS**

- Pour les JEUNES 1 (Mini-poussins / Poussins) : 100 concurrents max.
- Pour les JEUNES 2 (Pupilles / Benjamins) : 100 concurrents max.
- Pour la course DISTANCE XS (Benjamins et +) : 200 concurrents max.
- Pour la course DISTANCE S (Cadet et +) : 200 concurrents max.

10) PARCOURS DES EPREUVES

...voir Annexes

11) TARIFS

TARIFS	Licenciés FFTri <u>Compétition</u>	Non licenciés (1) Licenciés FFTri Loisir (1)
JEUNES 1	5 €	7 €
JEUNES 2	6 €	8 €
DISTANCE XS	15 €	17 €
DISTANCE S	20 €	25 €
PACK CHALLENGE	30 €	35 €

(1) supplément Pass Compétition inclus (assurance)

Pour les inscriptions SUR PLACE :

- majoration de 2€ pour les courses JEUNES 1 et JEUNES 2
- majoration de 5€ pour les courses XS et S

12) RETRAIT DES DOSSARDS

- Pour les **licenciés FFTRI**
 - présentation de la licence saison 2019 valide
 - acquittement des droits d'inscription
- Pour les **non licenciés**
 - acquisition d'un « pass compétition » (inclus dans le tarif non licenciés)
 - présentation d'un certificat médical datant de moins de 12 mois à la date de l'épreuve et spécifiant la « *non contre-indication à la pratique sportive en compétition du duathlon* »
 - acquittement des droits d'inscription
- Pour les **Mineurs**
 - présentation d'une autorisation parentale obligatoire

13) REGLEMENT

Le présent règlement s'appuie sur la Règlementation Générale 2019 de la FFTri
<http://www.fftri.com/reglementation-sportive>

Un briefing explicatif sera effectué 10min avant le départ de chaque course

- le drafting est autorisé sur toutes les courses (*drafting* : course en peloton, prise d'aspiration du cycliste qui est devant soi)
- les prolongateurs sont autorisés mais ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, ne doivent pas dépasser la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins et doivent être pontés (joints) de façon rigide

- les **roues à rayons** doivent comporter **16 rayons minimum**
- le pointage du nombre de tours (course à pied et vélo) se fera via la puce fournie, mais **aucun comptage ne sera affiché** – les concurrents devront donc compter et mémoriser le nombre de tours eux-mêmes. **En cas d'erreur (tours manquants), le concurrent ne sera pas classé**
- les vélos équipés d'assistance électrique sont interdits
- **le port du casque à coque rigide**, jugulaire fermée, **est obligatoire** durant toute l'épreuve cycliste, ainsi que pendant les transitions avec le vélo en main
- il est interdit de monter sur le vélo dans l'aire de transition
- les ceintures porte-dossard sont autorisées avec fixation du dossard en 3 points minimum
- **les concurrents n'utilisant pas de ceinture porte-dossard devront mettre deux dossards (un devant + un derrière), fixés avec 3 épingles minimum chacun**
- chaque coureur devra se munir d'épingles pour accrocher ses dossards
- il est interdit aux concurrents de recevoir une quelconque aide extérieure à l'organisation, qu'elle soit de nature matérielle (ravitaillement, abandon vêtement ...) ou immatérielle (poussée, aide réparation...)
- les appareils sonorisés (type MP3) ne sont pas autorisés
- les sanctions sont celles appliquées par la FFTri et les décisions des arbitres sont sans appel
- **PARC VELO** : pour toute la course, le concurrent devra utiliser un seul et même emplacement correspondant à son numéro de dossard

14) **SECURITE**

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de dégradation, perte ou vol de matériel, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'aire de transition
- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des dégâts causés par un accident consécutif aux conditions météorologiques, à un mauvais état de santé ou à un mauvais entretien du matériel du concurrent
- Un poste de secours sera installé près de l'aire d'arrivée durant toute la durée de la manifestation

15) **ENVIRONNEMENT**

- Aucun concurrent ne doit sortir du balisage afin de préserver l'intégrité de l'environnement
- Tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet, sera sanctionné par les arbitres officiels

16) **DROIT A L'IMAGE**

- les organisateurs du 10^{ème} DUATHLON de Saint-Dié-Des-Vosges se gardent le droit :
 - de diffuser les photos prises lors de l'épreuve sur le site internet du club
 - de les mettre également à disposition des partenaires de la manifestation
- caméra embarquée : l'utilisation des caméras embarquées par les concurrents est autorisée, mais les images réalisées ne peuvent pas être utilisées à des fins juridiques contre l'organisateur
- les organisateurs se donnent également la possibilité d'utiliser les photos dans le but de promouvoir l'épreuve ou la discipline sportive

17) **ANNULATION DE LA MANIFESTATION SPORTIVE**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés

*Fait à SAINT-DIE-des-VOSGES
Le 23 janvier 2019*